



ZONAGE

- 2AU1
- A
- AUe
- Aer
- N
- NC
- Nd
- Np
- Nzh
- UA
- UAa
- UAb
- UB
- UC
- UCa
- UD
- UE
- UEa
- UEb
- UF
- UFa
- UI
- UIa
- UIb
- Ulc

Informations linéaires

- Cours d'eau
- Lignes électrique Très Haute Tension
- Principaux axes routiers

Informations surfaciques

- Périmètre Gare 500m
- Périmètre SUP Gaz (à titre indicatif)
- Secteurs d'Informations des Sols (SIS)

Prescriptions ponctuelles

- Arbres protégés (Art. L. 151-23 CU)
- Patrimoine bâti protégé (L.151-19 CU)

Prescriptions linéaires

- Alignements d'arbres à protéger (Art. L.151-23 CU)
- Alignements à respecter
- Limite de la protection des lisières de massifs boisés hors site urbain constitué (SDRIF)
- Linéaires commerciaux et artisanaux (Art.151-16)
- Marge de recul 100m (Art. L.111-6 CU)

Prescriptions surfaciques

- Emplacement réservé (Art. L.151-41 CU)
- Espace Boisés Classés à conserver ou à créer (Art.L.113-1 CU)
- Espaces verts à protéger (Art. L.151-23 CU)
- Zonage réseau électrique stratégique
- Etangs et mares (Art. L.151-23 CU)
- Périmètre OAP
- Périmètre OAP Zoom
- Secteur avec taille minimale des logements (art. L151-14 CU)

Numéro	Destination	Surface	Bénéficiaire
1	Aménagement de voirie <i>SUPPRIME PAR MODIFICATION N°1</i>	618 m ²	Commune
2	Aménagement de voirie	5 147 m ²	Commune
3	Équipements d'intérêt collectif et services publics	8 066 m ²	Commune
4	Équipements d'intérêt collectif et services publics <i>SUPPRIME PAR MODIFICATION N°1</i>	610 m ²	Commune
5	Extension du cimetière	5 204 m ²	Commune
6	Création d'un équipement petite enfance et services d'accompagnement <i>SUPPRIME PAR MODIFICATION N°1</i>	1 941 m ²	Commune
7	Équipements d'intérêt collectif et services publics	21 108 m ²	Commune
8	Aménagement d'un parking paysager <i>SUPPRIME PAR MODIFICATION N°1</i>	2 244 m ²	Commune
9	Extension de la station d'épuration <i>SUPPRIME PAR MODIFICATION N°1</i>	19 050 m ²	Communauté d'Agglomération Roissey Pays de France
10	Aménagement de voirie	923 m ²	Commune
11	Équipement public destiné à l'accueil des services municipaux et création d'un parc public <i>SUPPRIME PAR MODIFICATION N°1</i>	6 280 m ²	Commune

Plan Local D'URBANISME

De Villeparisis

PLAN DE ZONAGE
Territoire complet 1/5 000^e

Approbation du PLU révisé soumis à délibération du Conseil Municipal en date du 15 mai 2019

Mises à jour du document :
Modification n°1, approuvée le 5 mars 2024